

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
 datent des 1^{er} et 1^{er} de chaque mois
 se paient d'avance.
LOT DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
 Trois mois... 5 fr.
 Six mois... 9 fr.
 Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
 sont reçues au
Bureau du Journal
 du Lot
 et
 se paient d'avance
 Annonces... 25 c la ligne
 Réclames... 50 c.

M. Havaas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. Laffite et Co, place de la
 Bourse 8, sont seuls chargés
 à Paris de recevoir les annonces
 pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Tableau 2.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte (151)	Poste mixte	Omnibus mixte (405)	Paris..... — Départ.	Poste mixte	Omnibus mixte	Omnibus mixte	Monsempron-Libos. — Départ.	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	8h41	5h49	7h40	7h45	9h40	9h30	7h30	7h30	9h30	5h25	7h50		
Mercuès.....	5 26	12 47	5 55	9 59	6 44	9 57	BORDEAUX.....	40 30	40 30	9 37	Fumel.....	7 37	9 37	5 37		
Parnac.....	5 39	1 7	6 7	Monsempron-Libos. — Départ.	7h48	3h3	7h34	PÉRIGUREUX.....	6 50	1 45	Soturac Touzac.....	7 50	9 49	5 53		
Luzech.....	5 47	1 20	6 16	PÉRIGUREUX... — Arrivée.	40 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 16	Duravel.....	8 2	9 57	6 7		
Castelfranc.....	6 3	1 43	6 37	BORDEAUX.....	3 28	10 18	RODEZ.....	9 34	AGN..... — Départ.	5h50	2h	8h40	8 44	10 32	7 2	
Puy-l'Evêque.....	6 17	2 4	6 49	AURILLAC.....	9 42	VIERZON.....	7 45	12 42	7 53	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	7 31	8 55	10 41	7 18
Duravel.....	6 27	2 14	6 58	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4	PARIS..... — Arrivée.	12 39	4 39	3 4	8 55	10 41	7 18	9 11	
Soturac Touzac.....	6 37	2 27	7 7									9 7	10 52	7 35	9 28	
Fumel.....	7 1	2 44	7 19									9 25	11 8	7 54	9 41	
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 8	2 51	7 26													

Cahors, le 29 Novembre 1873

Le nouveau cabinet répond parfaitement à la situation présente, et tous les organes du parti conservateur l'accueillent avec la plus grande faveur. L'extrême droite seule est mécontente : elle n'a pu conserver au ministère MM. Ernoul et de Laboullerie, et elle se trouve ainsi sans représentant direct.

Notre compatriote M. Dépeyre appartient, ainsi que M. de Larcy, à la droite modérée, c'est-à-dire à cette fraction importante de l'Assemblée nationale qui a poursuivi l'établissement de la monarchie constitutionnelle, mais qui a été forcée de reconnaître que des obstacles insurmontables et indépendants de sa bonne volonté, avaient rendu cette solution impossible. L'un et l'autre veulent prendre au sérieux le pouvoir de sept ans, confié au maréchal Mac-Mahon; et, de concert avec M. de Broglie, M. Magne et leurs autres collègues, ils s'efforcent d'asseoir un gouvernement neutre sur des bases solides et protecteur de l'ordre.

Telle est la réelle signification du remaniement ministériel qui vient d'avoir lieu. Il faut espérer que l'extrême droite, revenue à des sentiments plus calmes, ne se joindra pas aux adversaires du Gouvernement.

Depuis trois ans, la République a été tentée, et on l'a vue échouer dans la Commune et le radicalisme; la Monarchie s'est trouvée subitement faite, et une immense déception a succédé tout-à-coup aux espérances devenues certaines. L'Empire aurait eu des chances incontestables que nul ne peut nier, mais l'Empereur est mort, et il n'y a à Chislehurst, qu'une femme et un adolescent. Est-il raisonnablement possible de fonder autre chose qu'un gouvernement neutre, ralliant à lui, dans tous les partis anciens, les hommes qui n'ont pas d'opinions absolues, et qui font passer l'intérêt public, avant tel ou tel intérêt privé, dynastique ou républicain?

Cette politique est celle qui a dirigé les votes de trois députés du Lot. Nous avons la confiance que l'accord va maintenant se rétablir sur le terrain purement conservateur avec leurs collègues de notre département, et que toute notre députation, unie dans une même pensée, apportera son concours aux mesures que le cabinet va proposer à l'Assemblée. L'une de ces mesures est relative à la nomination des maires par le Gouvernement; l'autre supprimera l'inégalité établie par l'état de siège entre les départements français, et compensera la lèxée de l'état de siège par l'application d'une législation uniforme, armant le pouvoir exécutif et

les préfets de toute l'autorité nécessaire contre la presse révolutionnaire et démagogique, qui vit de mensonges et de calomnies.

ASSEMBLÉE NATIONALE

La nomination de la Commission des trente membres, chargée de préparer les lois constitutionnelles, a commencé mercredi.

Ont été élus le premier jour :

- MM. Dufaure 427 voix.
- Laboulaye 411
- Waddington 383
- De Talhouët 360
- De Kerdel 342
- De Lacombe 337
- Lambert de Sainte-Croix 330
- Pradié 330
- De Larcy 328
- De Meaux 325
- Grivart 314
- De Comont 311
- Tailhand 311

Ont été élus le second jour, c'est-à-dire jeudi :

- MM. Daru 320 voix.
- Paris 310
- Chesnelong 305
- De Sugny 304
- Marquis d'Andelarre 304

Les trois premiers commissaires : MM. Dufaure, Laboulaye et Waddington étaient portés par la majorité et, par l'opposition. Tous les autres appartiennent à la majorité.

Le vote continuera jusqu'à désignation complète des trente membres.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

L'Univers nous déclare qu'il veut rétablir la Monarchie. Nous sommes charmés de l'apprendre; car d'après la ligne de conduite que l'Univers a suivie, nous aurions pu croire le contraire. Notre confrère, en effet, sans le savoir et sans le vouloir, a fait depuis plusieurs mois tout ce qui dépendait de lui pour compromettre la cause monarchique.

Deux mots maintenant pour répondre à ce que dit l'Univers de notre changement d'attitude depuis le 30 octobre.

Oui, nous avons changé d'attitude depuis le 30 octobre. Oui, nous l'avouons sans hésiter, et loin d'en rougir, nous nous en faisons honneur.

Les motifs de ce changement, tout le monde les connaît; l'Univers seul paraît les ignorer.

Le 30 octobre, il a paru un document que la France et l'Europe ont lu. Ce document, que nous n'avons pas voulu discuter, par respect pour la main qui l'a écrit, ce document, disons-nous, rendait impossible la restauration de la Monarchie, dans les conditions où l'Assemblée nationale pouvait et voulait la faire.

Si l'Univers conteste ce que nous disons là, il nie l'évidence.

La Monarchie nous a donc fait défaut, au moment où nous comptions sur elle.

Il faut cependant que la France vive. Il faut que la tranquillité publique soit maintenue, que les impôts soient payés, que les agents de l'autorité reçoivent des ordres.

L'Assemblée a voulu faire, elle a fait un gouvernement qui pendant sept années pourvoira aux humbles mais impérieuses nécessités que nous venons de rappeler. Nous avons approuvé, encouragé, soutenu l'Assemblée dans cette circonstance. Si pour cela nous méritons qu'on nous appelle traitres à la patrie, comme le fait obligamment notre confrère, ce n'est pas seulement à nous que doit s'appliquer cette expression. Dans l'Assemblée, en effet, les plus vieux et les plus fidèles serviteurs de la Monarchie ont fait ce que dans la presse nous avons approuvé, et les récriminations blessantes de l'Univers les atteignent autant et plus que nous.

Paris-Journal.

On dit bien le procès Bazaine, pourquoi ne dirait-on pas le procès Gambetta?

On le dira.

Il s'en faut d'une dizaine d'audiences, douze ou quinze au plus, que le sort du maréchal Bazaine soit décidé.

Pour nous, qui avons comme tout le monde suivi avec une attentive anxiété les péripéties de ce grand procès, il n'y a encore qu'une conséquence qui s'en détache bien nettement, sans contradiction possible: c'est le devoir pour la justice d'instruire le procès de M. Gambetta et de tous ses collègues de la Délégation, à Tours.

Sont-ils coupables? Il faut les juger. Sont-ils innocents? Il faut les juger encore pour fermer la bouche à ceux qui, comme nous, les croient profondément coupables. Il ne peut y avoir, quelque opinion que l'on ait sur eux, qu'un avis sur la nécessité — si l'on veut que la justice française garde son renom d'impartialité — de donner pour suite immédiate au procès du défenseur de Metz le procès de MM. Gambetta et consorts.

Comme le maréchal, coupables ils subiront leur peine, quelle qu'elle puisse être.

Comme le maréchal encore, s'ils sont reconnus innocents, ils sortiront la tête haute, au lieu d'être exposés, comme il leur est arrivé jusqu'ici, d'avoir à la baisser devant les accusations de l'opinion publique et d'une partie de la presse.

térêt de la défense de la patrie, tout le parti possible de sa vaillante armée. C'est tout juste le même reproche de manœuvres politiques dans un autre sens que M. Gambetta et ses complices ont encouru, et ils sont accusés par tous ceux qui préfèrent la France à n'importe quelle forme de gouvernement: république, empire ou monarchie, d'avoir subordonné la défense nationale aux convenances de leur plan de campagne démagogique.

M. Gambetta est venu récemment, devant le conseil de guerre qui siège à Trianon, prononcer sa propre apologie avec un aplomb qui peut en imposer aux masses, mais qui ne résiste pas plus à l'examen des faits qu'un ballon gonflé de vent à la moindre piqure.

Un de nos confrères l'a dit avec beaucoup de raison et sous une forme dont le lachisme emprisonne l'ex-dictateur comme dans une cage de fer: « Le maréchal, si l'accusation est fondée, n'a songé qu'à l'empire. M. Gambetta, lui, n'a songé qu'à la république. »

La même conduite doit avoir la même conséquence.

Nous ne défendons pas Bazaine, et c'est moins encore Gambetta lui-même que nous accuserions, mais plutôt la justice, si Bazaine ayant eu des juges il n'y en avait pas pour les hommes du 4 septembre.

Patrie.

Tous les journaux ont annoncé la démission de M. Lanfrey, ministre de France en Suisse. Ce député de la gauche a compris que, s'il a pu représenter un gouvernement allié aux radicaux, comme celui de M. Thiers, ou un cabinet hésitant et grevé de transactions, comme celui du 24 mai, il ne peut pas personnifier au dehors le pouvoir vraiment conservateur inauguré le 20 novembre.

En Suisse, dans ce pays de liberté républicaine et d'intolérance religieuse, il faut évidemment un ministre français assez libéral; mais il n'est pas permis d'oublier que Genève et quelques autres points de la Suisse sont les refuges des assassins et les incendiaires de la Commune; que c'est là le repaire d'une multitude de misérables qui conspirent ouvertement contre tout ce qui est l'ordre politique en Europe. On ne peut pas oublier que c'est là le foyer d'où partent les ordres et les émissaires qui vont agiter Madrid, Barcelone, Carthagène, Marseille, Lyon surtout, et le midi de la France.

Il est donc nécessaire que le gouvernement français y soit représenté par un délégué très actif, très sûr et doué d'une assez grande vigilance pour pénétrer les complots incessants qui se trament auprès de lui. Ce ministre sera une sentinelle avancée de l'ordre en plein pays rouges. Le poste est honorable, mais fort difficile; M. Lanfrey n'y a rendu aucun service. Son successeur, quel qu'il soit, fera mieux sans doute, car il le faut; il ne pourra pas faire moins.

M. Lanfrey, en se retirant, vient de souligner une vérité: c'est que l'heure des transactions dangereuses et des équivoques est passée. Tous les fonctionnaires qui, comme lui, avaient un pied dans le camp de M. Thiers et un autre dans celui des conservateurs, doivent disparaître. Il faut des situations nettes, une politique franche et des personnalités ouverte-

ment conservatrices.

A cet égard, on a vu subsister, depuis le 24 mai, les contradictions les plus étranges, les incohérences les plus fâcheuses; il en est résulté que les intérêts conservateurs ont été abandonnés presque partout et trahis très souvent par ceux qui avaient mandat officiel de les défendre. Nous pourrions citer des exemples par centaines. Nous l'avons dit : tout est à recommencer.

* *

Tout finit par se découvrir... On a protesté bien des fois contre l'indulgence de M. Thiers envers le « trop fameux » Courbet; contre la douceur de M. Barthélemy Saint-Hilaire envers certains communards; mais personne ne se fût permis d'approfondir ce mystère.

Que ces gens de la Commune aient une certaine sympathie pour M. Thiers, le fait peut s'expliquer. C'est le gouvernement de MM. Picard, Jules Favre, qui a laissé la Commune, s'organiser tout à son aise, et c'est l'ex-illustre vieillard qui a eu l'obligeance, en prenant la fuite, de laisser le Mont-Valérien aux communards, qui n'ont pas su s'en emparer.

Mais on n'avait jamais pu s'expliquer la douceur que montrait l'ex-présidence pour le démolisseur de la colonne. Sans doute M. Jules Simon, ami des pontonniers, était là, veillant sur le salut de ses anciens électeurs, mais son crédit ne pouvait pas aller jusqu'à inspirer une aussi mystérieuse bienveillance.

C'est le citoyen Courbet lui-même qui vient de livrer ce secret par une lettre que le *Figaro* a trouvée dans la *Gazette de Lauzanne*. En voici le passage principal :

Vevey, 26 octobre 1873.

M. Barthélemy Saint-Hilaire m'avait écrit une lettre par laquelle il me demandait de sauver les œuvres d'art contenues dans la maison du président de la République, qui m'avait prié lui-même, autrefois, d'apprécier ces objets dans sa galerie.

Je lus la lettre de M. Barthélemy à la Commune, et, appréciant idéalement ces objets en vue d'une intimidation que je voulais opposer à une mesure brutale, je les estimai à la somme de quinze-cent mille francs. M. Barthélemy Saint-Hilaire me disait dans sa lettre que M. Thiers se proposait de les léguer au Musée du Louvre, après sa mort. En agissant ainsi, je faisais mon devoir de président et par conséquent de conservateur des arts.

J'obins gain de cause et fus délégué, avec deux membres de la Commune pour veiller à la conservation de ces objets, ainsi que du mobilier, de la bibliothèque, etc. M. Fontaine, conservateur du garde-meuble, était naturellement chargé de leur transport.

Nous n'épargnâmes aucune des mesures de précaution nécessaires.

Décidément, les lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire ont quelque chose de fatal. Elles occuperont une place extraordinaire dans l'histoire des mésaventures politiques de l'ex-président. Mais une lettre à Courbet ! une lettre pour lui confier le soin de sauver les œuvres d'art appartenant à M. Thiers ! Celle-ci met le comble à cette correspondance compromettante du secrétaire général.

Or, M. Courbet « obtint gain de cause, » il se fit déléguer par les gens de la Commune ; il jura les communards au profit de M. Thiers ; il fut chargé de protéger les objets d'art, le mobilier, la bibliothèque de M. Thiers ; il n'épargna « aucune mesure de précaution. » M. Thiers, à partir de ce jour, était devenu l'obligé du démolisseur de la colonne Vendôme. Tout s'explique...

L'ex-illustre vieillard, dans le trouble de sa fuite sur Versailles, avait complètement oublié le Mont-Valérien ; mais il n'oubliait pas « ses objets d'art, son mobilier, sa bibliothèque. » On a dû, sans doute, décorer l'émissaire qui a porté cette lettre de M. Barthélemy au camp de Courbet.

Voilà une aventure qui va prodigieusement troubler la légende que les gens naïfs s'étaient faite sur M. Thiers « vainqueur de la Commune. »

Si M. Ranc voulait maintenant écrire à son tour sa petite lettre, on aurait certainement la clef d'un autre mystère ; on saurait le secret de la bienveillante protection dont M. Thiers a couvert si longtemps l'ex-membre de la Commune.

Mais M. Ranc a peut-être lui-même quelques motifs d'être plus discret que le maître-peintre. Il n'est pas prudent de tout raconter au public qui pourrait en rire, et surtout aux anciens collègues qu'on avait dans la Commune, car ils n'en riraient pas du tout.

L'Union a publié en tête de ses colonnes la note suivante :

Nous sommes assaillis de questions et nous recevons chaque jour une grande quantité de lettres, relatives à un fait dont l'opinion se préoccupe vivement. Nous n'éprouvons aucun embarras à y donner une réponse publique.

Est-il vrai, nous demande-t-on de toutes parts, que M. le comte de Chambord soit venu en France pendant les derniers événements ?

Oui, pouvons-nous répondre avec la certitude de n'être pas démentis.

Le pilote était à son poste, comme il y a toujours été, comme il y sera toujours.

Lorsqu'un Prince tel que l'Auguste Chef de la Maison de Bourbon a écrit : « Je suis prêt, tout prêt, dès demain, dès ce soir, dès ce moment » ; ce ne sont point là de vains mots, et l'on peut compter sur la parole de Celui qui n'a jamais trompé et qui ne trompera jamais.

Fidèle aux résolutions de toute sa vie, qui ne lui permettaient pas d'apporter à son pays, ne fût-ce qu'une heure d'agitation, ni de trouble, il est venu sans bruit, sans ostentation, sans faste, suivant avec anxiété durant quinze jours, sur le terrain même de la lutte, la marche d'événements à travers lesquels il était permis d'entrevoir le salut du pays et le terme d'un exil immérité.

Le moment n'est pas venu de révéler ce que M. le comte de Chambord a tenté pour ramener au port le navire en détresse, mais quand aura sonné l'heure de Dieu, et cette heure n'est pas loin, la France apprendra avec admiration tout ce qu'il y a de désintéressement, de simplicité, de dévouement, dans ce cœur de roi et de père qui n'a point de parti, et qui sait accomplir si noblement son devoir ; elle s'étonnera d'avoir pu méconnaître si longtemps tant d'abnégation et de vraie grandeur.

Cette note énigmatique a donné lieu à l'article suivant du *Times* :

Une dépêche télégraphique de notre correspondant parisien donne une importance majeure à un article de l'Union, l'organe le plus dévoué à la cause légitimiste et favorisé d'une manière toute particulière par le comte de Chambord qui, comme on se le rappelle, lui adressa la fameuse lettre qui fit crouler l'échafaudage de la fusion.

L'article désigné est de ce style vague et mystérieusement diplomatique à l'usage assez fréquent des journalistes français. Un Anglais non averti, probablement, n'y aurait rien vu d'extraordinaire. Cependant, d'après nos informations, la Bourse aurait été fortement émue. Il ne s'agirait, en définitive, de rien moins que de l'abdication du comte de Chambord.

Nous n'avons point oublié le démenti donné il y a quelques semaines aux assertions de la feuille légitimiste, mais nous nous rappelons aussi que l'Union a reçu les confidences du prince ; en sorte que l'émotion de la Bourse peut avoir un motif raisonné.

Quelle est la nature des suggestions mises en avant ? Celles-ci ne sont-elles qu'en perspective ? sont-elles autorisées ? C'est un mystère qui attend la révélation. L'abdication serait une nouvelle preuve du désintéressement et du patriotisme du prince, qui comprendrait combien la prospérité et la grandeur de la France ont à souffrir, et que le principe monarchique n'a pu jusqu'ici produire un heureux résultat politique.

Quoi qu'il en soit, l'incident, rapproché de la visite faite par le prince à sa terre natale, aurait une immense portée, car, d'après l'opinion générale la cause monarchique aurait une base différente si le comte de Chambord, et ce qu'il représente au point de vue civil et religieux, étaient écartés.

L'Univers intervient et s'exprime ainsi :

La note de l'Union sur le séjour en France de M. le comte de Chambord a reçu à la Bourse une interprétation qu'il faut signaler pour l'arrêter. On y a vu que le prince avait l'intention et même la résolution d'abdiquer. On peut trouver incertains les termes de cette note ; mais y découvrir une abdication, c'est la traduire trop librement.

Les novellistes ont-ils donc oublié cette parole royale : « Je n'abdiquerai pas ? » Il faut s'y tenir.

On lit enfin dans le *Journal de Paris* :

Les princes d'Orléans n'ont connu que par la rumeur publique le voyage de M. le comte de Chambord en France.

Ils ont donc respecté l'incognito que M. le comte de Chambord paraissait vouloir garder.

PROCÈS BAZAINE

Audience du 24 novembre.

La séance est reprise à midi et demie. M. Bazaine (Dominique) frère de l'accusé, ingénieur des ponts-et-chaussées, est introduit.

Sa déposition, qui ouvre la séance, produit une très vive impression.

D'après le témoin, M. Thiers avait, comme le maréchal Bazaine, la pensée de sauver l'armée de Metz par un armistice. Mais il avait plus de confiance pour cela dans l'intervention des puissances étrangères.

Comme nous l'avons dit, M. D. Bazaine établit que M. Gambetta était exactement informé de la situation dans laquelle se trouvait l'armée de Metz.

La capitulation eut lieu le 28 et c'est alors, ajoute le témoin en s'animant, que parut cette proclamation que je ne m'explique pas et dans laquelle, avant que M. Crémieux l'eût corrigée, tous les chefs de corps étaient mis hors la loi. J'eus une entrevue avec M. Gambetta et je lui en témoignai mon indignation. En terminant, M. D. Bazaine proteste contre les emportements de la passion populaire, il rappelle les services que depuis 40 ans sa famille a rendus à la France, et il remercie le Conseil d'avoir bien voulu l'entendre.

Plusieurs témoins sont entendus, entre autres le colonel Magnan. Il partit de Metz, le 17 septembre, pour Paris afin de se rendre compte de la situation.

Je dois dire, ajoute le témoin en terminant, qu'à Paris on ne croyait pas la situation de l'armée de Metz aussi mauvaise que je la croyais moi-même.

Témoins à décharge. — M. le docteur Lefort. — D'après le témoin, la situation sanitaire de Metz était très mauvaise. Tout blessé, atteint de fracture par suite d'un coup de feu était perdu. La situation était donc déplorable.

Le capitaine Valdéo dit que l'opinion que les officiers allemands avaient du maréchal Bazaine était très favorable et ils en parlaient avec respect. On dit que les Allemands s'étaient vantés plusieurs fois d'avoir Bazaine, mais, d'après le témoin, il faut entendre cette parole autrement. Cela voulait dire que Bazaine était à ce moment dans l'impossibilité de sortir et forcé de se rendre.

Moi aussi, dit le capitaine Valdéo, j'ai entendu ces propos, j'en ai entendu bien d'autres : J'ai bien vu les buveurs de bière, à Mayence, lever leurs chopes en s'écriant : « O St-Gambetta priez pour nous ! » Cette déposition excite le rire dans l'auditoire.

La séance est suspendue à 5 h. et sera reprise demain à midi et demi.

Informations

On lit dans le *Courrier de Paris* :

Nous croyons savoir que le maréchal Canrobert est vivement sollicité, en ce moment, d'accepter un poste des plus élevés, un poste de confiance que le président de la République a plusieurs fois manifesté le désir de lui donner.

Jusqu'ici le maréchal Canrobert aurait hésité à accepter les offres qui lui ont été faites, mais n'a point encore formulé un refus.

Le choix des membres de la Commission des Trente appelée à élaborer les lois constitutionnelles, est de nature à nous rassurer.

Ce n'est pas avec des hommes tels que M. Pradié que la Commission peut faire fausse route. Esprit droit, cœur honnête, ayant le sentiment des besoins du pays et des devoirs de ses représentants, le député de l'Aveyron peut être regardé comme le type des hommes pratiques sur lesquels on peut compter pour résoudre les difficultés de la situation.

Les travaux auxquels il s'est livré sur plusieurs points de l'organisation sociale, sont un sûr garant de l'efficacité de son concours dans l'œuvre commune qui va s'entreprendre.

Chronique locale

et méridionale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Présidence de M. Rogues.

Séance du 24 août 1873. — (Suite).

M. Bessières fait connaître plusieurs lettres ministérielles d'où il résulte que l'administration

supérieure avait eu la pensée de supprimer le poste de vérificateur à Gourdon, inutile d'ailleurs, au point de vue du service (un seul agent pourrait parfaitement le faire), pour augmenter le traitement afférent à chacun des deux autres.

D'ailleurs l'ancien titulaire du poste de Gourdon, devenu infirme, touche à titre de secours la moitié de son traitement, et ses collègues se partagent son service et l'autre moitié de ses appointements.

M. de Gozon insiste tant en son nom qu'au nom de la commission. Les conclusions de la commission sont rejetées.

Sur le rapport du même membre, le Conseil accorde une bourse à l'Ecole normale de Montauban, conformément aux propositions de M. l'Inspecteur d'Académie, à MM. Lalaurie, Edouard ; Dauriac, Henri ; Lasfargues, Louis ; Alliet, Jean.

M. de Marquessac, rapporteur de la Commission des vœux, communique au Conseil les notes des boursiers du département à l'Ecole de la Maternité de Toulouse et propose, sur la demande du chef de clinique de l'établissement, de retirer sa bourse à la nommée Fourrier, Emilie, et à renvoyer au mois d'avril le choix à faire de celle qui lui sera substituée. — Conclusions adoptées.

Sur le rapport du même membre, le Conseil classe dans l'ordre suivant, les communes qui demandent des secours sur les fonds de l'Etat pour reconstruction d'églises ou de presbytères :

- 1° Cabrerets et Vers, *ex-aequo* (église) ;
- 2° Bouziès-Bas (église) ;
- 3° Lacapelle-Marival (église) ;
- 4° Valprionde (église) ;
- 5° Paroisse de Parnac, commune de Cazillac (presbytère) ;
- 6° Belfort (presbytère) ;
- 7° Nicolet (église) ;
- 8° Capdenac (église) ;
- 9° Vizac (église) ;
- 10° Fourmagnac et Larroque, *ex-aequo* (église) ;
- 11° Puy-l'Evêque (église).

Le Conseil procède ensuite à la nomination de trois de ses membres dans chacun des arrondissements de Cahors et de Gourdon, pour procéder à la révision des listes des notables commerçants qui seront appelés à nommer les juges consulaires de Cahors et de Souillac.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Votants, 17 ; majorité absolue, 9.

MM. de Marquessac, 11 ; Talou, 4 ; Bessières, 10 voix.

Ces trois membres ayant seuls obtenu la majorité absolue sont seuls élus.

Au deuxième tour du scrutin, le résultat est le suivant :

Votants, 17 ; majorité, 9.

MM. de Verninac, 11 ; Sérager, 10 ; Pradines, 10 ; baron Dufour, 8 ; Mayzen, 4 ; Calmels, 4 ; Cambres, 1 voix.

MM. de Verninac, Sérager et Pradines sont élus.

En conséquence, MM. Talou, Bessières et Pradines sont nommés membres de la commission de révision pour l'arrondissement de Cahors, et MM. de Marquessac, de Verninac et Sérager pour l'arrondissement de Gourdon.

Le Conseil maintient au même chiffre que précédemment le prix de la journée de travail destiné à régler la cote personnelle, conformément aux propositions de M. le directeur des contributions directes.

(A suivre.)

A propos de la dernière secousse de tremblement de terre qui a été ressentie dans notre ville, le mercredi 26 novembre, il nous paraît bon de rappeler les anciens tremblements de terre dont le souvenir est resté dans les chroniques quercyennes, sans parler d'une secousse, aussi fort légère, qui a été observée il y a de cela huit ou neuf ans.

En 1302 le 17 février, d'après la chronique manuscrite de l'abbé Raymond de Fouillac, il y eut un tremblement de terre assez violent qui se fit sentir dans tout le Quercy.

En 1426 il y eut aussi un tremblement de terre qui produisit de violentes secousses dans toutes la France. (Chroniques de l'abbé de Fouillac, et du sire de Malleville.)

En 1490, le 1^{er} mars, un tremblement de terre se fit sentir dans le Quercy, plusieurs bâtiments furent renversés à Gourdon et à Sarlat. (Chronique manuscrite du sire de Malleville.)

Le tremblement de terre s'est, paraît-il, produit dans tout le midi ; dans la Haute-Garonne les secousses ont été violentes au point de renverser les cheminées. Nous lisons dans une lettre reçue de Bagnère de Bigorre :

A Bagnères, le tremblement de terre a été très fort. Comme à Tarbes, la première commotion a été ressentie à 4 heures 35 du matin. La population de Bagnères, réveillée en sursaut et mise en émoi par cette violente secousse, s'est hâtée de quitter ses demeures pour encombrer

les places et les promenades de la ville. La panique était générale, et elle était justifiée par des chutes de cheminées et par de nombreuses ézardes aux murs des maisons et notamment aux murs du collège. L'oscillation se faisait sentir du nord au sud et a pu durer une douzaine de secondes environ.

On nous écrit de Gourdon :

A l'audience du tribunal de police correctionnelle du 24 novembre, ont été amenés à la barre deux individus appartenant à une troupe de Bohémiens, qui est campée depuis l'arrestation des deux chefs sur le foirail de Gourdon.

Le ministère public leur reproche d'avoir dans la journée du 19 novembre, outragé et injurié M. le maire de la commune de Concorès, comme fonctionnaire. Trois individus furent arrêtés, à la réquisition du maire et conduits par la gendarmerie de Frayssinet à la prison de Gourdon. L'un d'eux fut élargi le surlendemain, et les deux autres renvoyés en police correctionnelle. Ils répondent à l'interrogation de M. le président qu'ils sont nés en Hongrie, l'un est âgé de 39 ans et l'autre de 29 ; ils déclarent qu'ils n'ont pas cru ni voulu offenser M. le maire, mais simplement cherché à le convaincre que le salaire qu'ils demandaient pour leurs travaux de réparation en chaudronnerie était légitime. Au surplus, leur attitude disposant à la pitié pour eux, le tribunal, tout en retenant le délit d'offenses pour constant, a pensé que les prévenus comme étrangers avaient pu ne pas bien comprendre les observations de M. le maire, et leur a fait une large part des circonstances atténuantes, en les condamnant seulement à 24 heures de prison.

D'après les informations que la Patrie dit puisées à bonne source, le premier soin du gouvernement, après la formation du cabinet, sera de renouveler en grande partie le personnel des juges de paix. Il y a encore encore près du tiers de ces fonctionnaires nommés par le gouvernement du 4 septembre, principalement dans nos départements du Midi et de l'Est; et la plupart, se souvenant trop de leur origine, se font en toute occasion les agents politiques de l'opposition radicale. Or, l'influence des juges de paix est considérable, et on leur doit en grande partie les détestables élections des deux dernières années.

Les préfets et les procureurs généraux ont, nous assure-t-on, déjà été invités à préparer un travail dans lequel ils indiqueront les justices de paix dont il y aurait le plus d'urgence à changer les titulaires actuels et les personnes qui paraîtraient remplir le mieux les conditions requises pour les remplacer.

Il y a quelques jours, trois jeunes gens ont été arrêtés à Tarascon, pour rébellion et excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres.

Sur les réquisitions du procureur de la République, le tribunal de Tarascon, dans son audience du 19 novembre courant, s'est dessaisi de cette affaire, dit la Gazette du Midi, et a renvoyé les trois prévenus à la disposition de l'autorité militaire. M. le général commandant en chef a déferé les inculpés au 1^{er} conseil de guerre de Marseille, en vertu de la loi sur l'état de siège, régime sous lequel n'a pas cessé d'être placé le département des Bouches-du-Rhône.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 15 au 23 novembre 1873. Seconde.

Version grecque. — 1 Dentraygues, 2 Pruniéras. Troisième. — 1 Dubreil, 2 Souques. Quatrième. — 1 Castagné, 2 Albert. Cinquième. — 1 Pascalie, 2 Bertrand. Sixième.

Allemand. — 1 Verdé, 2 André. Classe primaire. — Première division. Lecture. — 1 Tinel, 2 Cazes. Deuxième division. id. — 1 Caviolle, 2 Maury. Troisième division. id. — 1 Bouyssou, 2 Verdé. Enseignement spécial. — Deuxième année. Histoire naturelle. — 1 Vienssens, 2 de Lagrandval. Première année. Narration. — 1 Taillade P., 2 Lherm. Le Proviseur, LEMOIGNE.

M. l'abbé Serres, auteur d'une brochure fort appréciée, intitulée : *La France et son drapeau*, a reçu du général Trochu, une lettre dont nous extrayons les lignes suivantes :

« Je n'ai aucune objection à faire, aucune observation critique à exprimer au sujet de l'intéressante publication que vous avez bien voulu me communiquer. Elle renferme un exposé de principes, de sentiments et de vues qui sont justes autant que sincères, et si le plus grand nombre, dans notre pays, les avait adoptés, nul doute que la France ne revint, devant le monde, d'abord à son équilibre et ensuite à son influence perdue. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 22 au 29 novembre 1873.

Naissances

Gruyère (Henriette-Jeanne), rue St-Laurent. — Combes (Louis), aux Hortes. — Saligné (Joséphine-Paul), rue Nationale. — Bourdelles (Jean-Auguste), rue Valentin. — Croizet (Etienne), rue Mascoutou. — Taillade (Julien-Paul), naturel, rue du coin de Lastié. — Gaubert (Pierre-Camille), rue Lestieu.

Mariages

Brugidou (Jean) et Fourés (Marguerite). — Guiraudet (Auguste-François) et Cavalier (Louise). — Aurel (Alphonse) et Delpech (Marie). — Cagnac (Pierre) et Peset (Jeanne). — Doumerc (Antoine) et Vié (Marguerite). — Cavallé (Pierre) et Valade (Marie). — Blanché (Jean-Baptiste) et Contou (Anne).

Décès

du 15 au 29 novembre.

Valitrand (Charles), menuisier, 69 ans, rue St-James. — Julien (Marie-Louise-Charlotte), 6 ans, quai Ségur. — Flourous (Marguerite), 34 ans, rue Nationale. — Vialard (Pierre), cordonnier, 27 ans, au coin de Lastié. — Recueil (Hilaire), soldat au 7^e de ligne, 22 ans, célibataire, hospice. — Bouzon (Jean), ex-militaire, 50 ans, rue Lestieu. — Mignot (Marie-Anne), 80 ans, rue des Elus. — Satoul (Jean), marchand épicer, 68 ans, rue du Château. — Cammas (Jeanne), 37 ans, hospice.

CALENDRIER DU LOT. — Décembre.

JOURS	FETES	FOIRES.
30	Dimanche. l'Avent.	
1	Lundi. s. Eloi.	Albas, Cahors, Varaire, St-Céré, Rouquayroux, Dégagnac, Frayssinet, Montcléra.
2	Mardi. s. Bibiane.	
3	Mercredi. s. François X.	Puy-l'Evêque, Bagnac.
4	Jeudi. s. Pierre C.	Labastide-du-H.-M., Soussceyrac, Concorès, Payrac, Issendolus.
5	Vendredi. s. Sabbas.	
6	Samedi. s. Nicolas.	Martel, Uzech-des-Oules.

P. L. le 4, à 4 h. 30 du matin.
D. Q. le 11, à 10 h. 3 du soir.
N. L. le 19, à 6 h. 59 du soir.
P. Q. le 26, à 4 h. 14 du soir.
Périgée, les 3 et 24. — Apogée, le 11.

A MM. LES NÉGOCIANTS.

L'Administration judiciaire à PARIS. — CONTENTIEUX. (20^e année. — Directeurs MM. LEMARQUAND, avocat, ancien magistrat et PERNET-VALLIER, jurisculte, ancien expert, liquidateur près les tribunaux.) nous prie d'informer ceux de nos lecteurs qui ont des rapports d'intérêts avec Paris, qu'elle vient de transférer ses bureaux rue d'Hauteville, 24. (Affaires générale, civiles, commerciales, industrielles et financières. — Recouvrements avec avance de frais ou à forfait. — Représentation aux faillites. — Succèsions. — Renseignements particuliers. — Ordres de bourse. — Achat et vente de propriétés. — Placement de fonds avec prime, achat et vente d'offices ministériels. — Intermédiaire spécial pour les consultations d'avocat et les pourvois en cassation devant le conseil d'Etat. Ecrire franco.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 52^e livraison (29 novembre 1873). — Texte : Panade, par J. Girardin. — La famille Durand à l'Exposition de Vienne, par Eugène Muller. — Le Phylloxéra, par Albert Lévy. — Les Céphalopodes : la Sèche, par Th. Lally. — Les Omnibus, par P. Vincent. Dessins par Castelli, Taylor, A. Tissandier, Riou, Mesnel, etc.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

Variétés

LOU ROC DE SAOUTO MERIC

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

CHAPITRE I^{er}

GUILAUME D'ARPAJON, EVEQUE DE CAHORS. (Suite.)

Si, quittant Cahors, vous remontez le cours du Lot, par la route qui longe sa rive droite, le premier hameau que vous trouvez, à la naissance du côté, après avoir passé Larroque-des-Arcs, c'est Lamadelaine.

Rien de remarquable dans cette agglomération de maisons blanches dont se compose le village ; mais, du milieu de ses toits gris, se détache la silhouette de l'église que vous saluerez avec respect, quand vous connaîtrez son histoire.

Apprenez, tout d'abord, que, contrairement à ce qui se voit de nos jours, c'est elle qui a précédé les habitations qui l'environnent, au lieu d'être venue après elles, pour répondre aux besoins spirituels des fidèles. A deux titres, elle peut se dire leur mère.

C'est aussi à elle que le village doit son nom, ou plutôt à la sainte sous l'invocation de laquelle on la bâtit.

Comment s'appelait ce site en 1428 ? Qu'importe ! Ce que l'on en sait, c'est qu'on n'y voyait alors qu'un modeste manoir dont le nom devait être celui de son propriétaire, le sieur Antoine Gaspard de Cels.

Ce qu'on en sait encore, c'est que le châtelain était père de deux enfants ; que, n'ayant guère à leur laisser que ses parchemins pour héritage, il destinait son fils à l'église et sa fille au couvent ; que le premier était ce jeune Bernard de Cels que nous avons laissé prisonnier des anglais au château de Mercuès, et la seconde Madelaine de Cels, que nous rencontrons chez Monseigneur Guillaume d'Arpajon, évêque de Cahors.

« Que Dieu vous bénisse, ma chère enfant ! » dit le prélat, allant audevant d'elle, avec une courtoisie charmante.

La jeune fille, sans répondre à l'accueil gracieux qui lui était fait, se voila la face de ses mains, et alla s'affaïser sur un fauteuil, en sanglotant.

« Mon frère ! mon frère ! » criait-elle de l'accent du désespoir. . . .

Le lecteur devine sans doute, qu'instruite du sort de son aîné, elle était venue à Cahors, pour aviser aux moyens de le délivrer, et que l'intervention puissante de l'évêque lui en offrant les seuls moyens possibles, c'est à celui-ci qu'elle avait songé pour sa dernière espérance.

Ce n'était pas, d'ailleurs, la première fois que Madelaine de Cels paraissait au palais épiscopal. Les titres nobiliaires de sa famille lui en avaient ouvert facilement l'accès, pour venir soumettre au chef spirituel du diocèse les inclinations qu'elle se croyait pour la vie du cloître.

Il est vrai qu'en homme prudent, Guillaume d'Arpajon, au lieu de profiter de ses premières inspirations, pour la vouer à une froide solitude, s'était borné à répondre, en lui frappant légèrement sur la joue, du revers de ses doigts d'albâtre :

« mie ! mie ! attendons encore. »

L'événement prouva qu'il avait eu raison, de ne pas la prendre au mot.

C'eût été d'ailleurs grand dommage, que tant de beauté ensevelie, à vingt ans, dans l'ombre d'un monastère, le feu qui brillait dans les yeux de la damoiselle, quelque tempéré qu'il pût être par la pudeur que respirait son visage, n'eût-il pas protesté contre la solidité de sa vocation et le sacrifice de tant de charmes.

« Mie ! mie ! » répétait l'évêque à la jeune fille éperdue, en lui tenant la main, pour la ramener à plus de calme.

Mais celle-ci ne répondait que par des cris ou revenait toujours le nom de son frère.

« On vous le rendra, on vous le rendra ! » dit, à la fin, Monsieur de Cahors, au risque de la flatter d'un vain espoir.

« N'est-ce pas ? » dit Madelaine de Cels, en fondant en larmes.

« Sans doute : Dieu aura pitié de votre douleur et de vos prières. »

« Et je prierai tant qu'il m'entendra ! . . . Oui, car désormais c'est au cloître que je. . . »

« Plus tard, plus tard. . . »

« C'est un vœu irrévocable. . . »

« Que vous avez fait ? »

« Que je ferai dès aujourd'hui même. »

pierre, l'évêque, qui la suivait des yeux, la rappela puis, avançant vers elle et se penchant à son oreille, il lui dit avec un air de malicieuse bonhomie impossible à rendre : « Surtout, pas de vœu ! »

A ce moment, un effroyable tumulte se fit entendre au dehors. C'étaient des clameurs confuses d'où se dégageaient ces mots répétés par des milliers de voix : « A l'eau ! à l'eau ! »

Mais ce qu'on distinguait, surtout, dans ce vacarme, c'est le nom du Recteur de l'Université, vociféré sur tous les tons, de la voix humaine et sur l'air des lampions, qui date peut-être de cette époque :

« Ba-ram-hour ! Ba-ram-hour ! »

Guillaume d'Arpajon alla à la fenêtre qui s'ouvrait du côté de la cathédrale et laissait voir jusqu'à la place du Moustier.

« Encore l'Université ! » grommela-t-il avec humeur.

Que se passait-il et pourquoi ce cri : à l'eau ? L'évêque dut le comprendre ; car, s'approchant de la cheminée, il appuya son doigt sur un timbre qui rendit un son argenté.

Un domestique parut, pour prendre ses ordres.

« Mon carrosse ! »

Et il disparut par le corridor qui conduisait à la cour d'honneur du palais.

Quittons aussi l'évêché, et transportons-nous sur la place du Moustier, où nous attend le plus étrange spectacle.

(A continuer.)

Dernières nouvelles

Versailles, 28 novembre, 5 h. 10 m. soir.

M. de Broglie, chef du ministère, présente un projet de loi qui restitue au pouvoir exécutif la nomination des maires. Il lit le texte du projet, d'après lequel les maires et adjoints seront pris dans les conseils municipaux, mais pourront être remplacés en dehors de ces conseils, dans le cas où les maires et adjoints d'abord nommés seraient révoqués.

Par ce même projet, la police est remise entre les mains des préfets, et les dépenses de la police deviennent obligatoires.

La gauche pousse des cris pendant la lecture, qui est accueillie par des applaudissements sur les bancs de la majorité.

Cette première mesure contre les municipalités radicales sera suivie de plusieurs autres.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 29 novembre, 5 heures 15 minutes, soir.

On été élus membres de la Commission constitutionnelle :

MM. Antonin Lefbèvre-Pontalis, Keller, Tarteron, Vingtain, Merveilleux-Duvigneau, Tallon.

Sept élections restent à faire.

Bourse de Paris

Paris, 29 novembre 1873, soir.

Rente 3 p. % 58,80
— 4 1/2 p. % 84,00
— 5 p. % 94,05
— 5 p. % emprunt 1872 93,15

AVIS

Nous faisons un dernier et très pressant appel à nos abonnés en retard, pour qu'ils veuillent bien nous faire parvenir en un bon de poste le montant de leur abonnement. Ils éviteront ainsi les frais d'une traite. L'abonnement se paie d'avance.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang, 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 69,718. Ticheville (Orne), 20 mars. Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Obligations Ottomanes.

Le tirage des obligations des chemins de fer de la Turquie aura lieu le 1^{er} Décembre, les 50 premiers numéros gagnent des lots de 600.000, 60.000, 20.000 fr., etc., et 300 sont remboursés à 400 fr. Ces obligations sont vendues 180 fr. (Prix d'émission), payables en six mois. Le 1^{er} versement de 10 fr., envoyé à MM. J. PUIG et Co, 17, faubourg Montmartre, Paris, donne droit à la totalité des lots, aux intérêts de 12 fr. et au remboursement à 400 fr.; au comptant 10 % de remise. Après chaque tirage, la liste est envoyée franco.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Tous les modèles de pianos des Manufactures de H. Philippe Herz neveu et Co, se

trouvent dans les salons de J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

Bulletin de la Société de Géographie.

SOMMAIRE : I. — Mémoires et Notices. Charles Grad. — Résultats scientifiques des explorations de l'Océan glacial, à l'Est des Spitzbergen, en 1871. d'Avezac. — Le livre de Ferdinand Colomb. II. — Communications. Escales de deux voyageurs français à la côte occidentale d'Afrique. (Lettre de MM. de Compiègne et Marche à M. Aimé Bouvier). Jules Verne. — Les méridiens et le calendrier. III. — Comptes-rendus d'Ouvrages. L'abbé Durand. — Climat, géologie, faune et géographie botanique du Brésil, par Emmanuel Liais. IV. — Nouvelles et faits géographiques. Bigrel, capitaine de frégate. — Note sur une carte de la Cochinchine française. Bigrel. — L'archipel Alexandre, (traduction par J. Girard). Procès-verbaux des séances. V. — Actes de la Société. Carte. Charles Grad. — Océan glacial arctique, entre les îles Spitzbergen et Novaja Semlja, d'après l'état des explorations en 1872.

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures. (Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de

15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an..... F. 40 » Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul..... 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tossier, 98, boulevard Richard-Lenoir.

A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succ^r de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.

Et chez tous les Libraires.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ENTREPOT DE CHARBONS, DE BRIQUES ET TUILES DE RANC MÉLET, faubourg St-Georges, à Cahors

Le Sieur Mélet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que, par suite d'achats très importants faits sur place, il livrera les charbons de 1^{re} qualité et de toute provenance à des prix très-réduits. Il prévient MM. les Entrepreneurs qu'il tient à leur disposition, un grand assortiment de briques et Tuiles de Ranc, 1^{re} qualité, à des prix modérés. Comme par le passé, il exécutera promptement les ordres de tous ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

A VENDRE

EN BLOC OU EN DÉTAIL

UNE Propriété

Ayant une superficie de trente hectares, située au lieu de FLORAS-LE-BOCS, dans la bonne et belle Vallée de la commune de St-Laurent, canton de Montcuq (Lot); traversée par la route de grande communication de Cahors à Lauzerte et celle d'intérêt commun, de Villefranche-du-Périgord par Montcuq à la limite de Tarn-et-Garonne :

- 1° Maison de maître ; 2° Logement de colon ; 3° Un Pigeonnier ; 4° Une Grange avec Hangard et Etables, le tout très-spacieux ; 5° Un Moulin à eau à deux tournants avec son Moulin à vent, le mieux achalandé de la contrée, et le tout dans le meilleur état possible; toutes les dépendances sont composées de Prés, Terres labourables, Vignes et Bois.

Pour traiter du prix de vente, s'adresser tous les jours, sur les lieux, à M. VERNAIS, propriétaire.

On fera des parcelles aussi petites qu'on voudra.

On donnera 15 ans pour payer.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtu, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route n° 111 et à la route n° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE

Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de Café de l'Industrie, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1^{er} Juin prochain.

A vendre également une MAISON et une VIGNE.

S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M^e AGAR, notaire.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉPART — Calèche, Charriot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.

S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.

La France et son Drapeau

LETTRE

à M. le Général Bourbaki Gouverneur de Lyon.

PAR M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

CHANGEMENT DE DOMICILE

DROGUERIE GÉNÉRALE DU LOT

A. SOULIÉ

Boulevard Nord, au coin de la rue de la Liberté

GROS DEMI-GROS ET DÉTAIL

SPECIALITÉ DE MOUTARDE VIOLETTE

GARANTIE AU SUC PUR D'AUXERROIS

Médaille de Bronze au Concours de 1873.

Drogueries. — Produits d'alimentation. — Produits chimiques et pour les arts. — Peinture. — Teinture. — Couleur. — Vernis français et anglais. — Brosseries. — Pinceaux. — Colle-forte. — Huile et Essence.

HUILE ET ESSENCE DE PÉTROLE

Dépôt Général du Chocolat avec Prime.

Toutes les personnes qui achèteront un demi-kilo de ce Chocolat (qualité supérieure au prix de 2 fr. le demi-kilo) recevront immédiatement un cadeau que désignera un bulletin placé dans chaque demi-kilo de Chocolat. Il y a donc à la fois certitude et surprise.

Le Moniteur de la Banque

4^{fr} PAR AN Journal financier (6^e année).

Paraissant le dimanche (52 n^{os} par an), publiant tous les tirages et donnant des renseignements complets et impartiaux sur toutes les valeurs cotées et non cotées.

Abonnement d'essai pour 3 mois, 1 franc, rue Lafayette, 7, Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.